

Publié le 26 novembre 2014 à 07h09 | Mis à jour à 07h09

Économie et environnement au coeur des préoccupations



Des citoyens et des élus ont assisté à la séance d'information du BAPE sur le projet de Stolt LNGaz à Bécancour.
PHOTO: STÉPHANE LESSARD LE NOUVELLISTE



MARC ROCHETTE

Le Nouvelliste

(Bécancour) La sécurité et les retombées auront été au coeur des questions de la centaine de citoyens présents à la séance d'information tenue mardi soir à Bécancour par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel par Stolt LNGaz Inc. L'exploitation de l'usine de 488 millions de dollars est prévue pour l'automne 2017.

Un résident de Champlain, Bernard Delisle, s'est dit surpris de voir la compagnie venir s'installer tout près d'une centrale nucléaire «avec tous les déchets entreposés là» et, aussi, d'apprendre que l'usine avait été déplacée dans les plans de 400 à 500 mètres vers le nord, dans le parc industriel. «Ça me préoccupe un peu», a-t-il avoué.

La responsable de l'étude des impacts environnementaux et sociaux, Lina Lachapelle, de SNC Lavalin, a répondu que ce déplacement avait pour but de se rapprocher de la jetée, mais également de s'éloigner des entreprises au sud du parc.

«Selon le scénario du pire cas, la zone d'exclusion est moins de 150 mètres autour de la petite usine», lui a-t-elle assuré.

Une analyse de risques technologiques fournie par le promoteur dresse d'ailleurs un portrait des risques d'accidents liés au projet et identifie les éléments sensibles du milieu. Hormis les industries voisines au sein du parc industriel, les résidences isolées les plus près sont situées à 1,2 kilomètre sur la rive nord du fleuve.

Selon les scénarios d'accidents étudiés, aucune des résidences ou des lieux publics du voisinage ne seraient touchés, compte tenu de leur éloignement. Pour la majorité des scénarios évalués, les distances d'impacts pouvant nuire à la santé demeurent à l'intérieur de la zone industrielle.

Par ailleurs, il a été possible d'apprendre que le projet entraînerait le déboisement et la destruction de milieux humides sur 1,9 hectare et que malgré ses émissions, il n'entraînerait pas de dépassement des normes de qualité de l'air.

Le promoteur estime en outre que son projet pourrait s'avérer un facteur facilitant l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec, en offrant aux industries clientes une source d'énergie alternative générant moins de gaz à effet de serre que leur source actuelle.

Une citoyenne, Nicole Racine, a demandé si les coûts relatifs à la sécurité incendie pour la Ville de Bécancour avait été évaluée, tout comme les besoins de matériel.

«Nous avons un comité mixte sur l'analyse de risques. Nous, on aura des équipements et il y aura de la formation pour les premiers répondants. La municipalité n'a pas besoin de nouveaux équipements», a précisé le directeur Affaires publiques et Relations avec les communautés pour Stolt LNGaz, Richard Brosseau.

Face à une autre citoyenne qui s'inquiétait de la provenance du gaz naturel, il a expliqué que «la molécule n'est pas retraçable», une fois achetée du fournisseur. Et quant aux préoccupations de la même dame sur un potentiel démantèlement des installations, M. Brosseau lui a souligné que «comme bon citoyen, on s'engage à respecter la réglementation en vigueur».

À une question de Luc Vermette, de Johnston-Vermette, sur les retombées locales, le promoteur s'est engagé à ce qu'elles soient significatives pour les entreprises de la région.

Durant la construction qui devrait s'échelonner sur 25 mois, la main-d'oeuvre requise atteindrait une pointe de 250 travailleurs au plus fort des travaux, avec une moyenne de 200 travailleurs sur le chantier par année. Durant l'exploitation, 20 emplois directs seraient créés à Montréal et 30 à Bécancour.

«Pourquoi le siège social n'est pas à Bécancour si les risques sont à Bécancour?», a demandé M. Delisle. «Il est à Montréal pour une question de facilité et de transport. Est-ce qu'il sera toujours à Montréal? Il n'y a rien de coulé dans le ciment», a répondu M. Brosseau.

Jusqu'au 19 décembre 2014, les documents sur le projet peuvent être consultés à la bibliothèque de Bécancour. C'est d'ailleurs la date butoir pour réclamer la tenue d'audiences publiques auprès du BAPE.